

**MAXULA PLACEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS**  
**FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 20.672.089, un actif net de D : 20.610.145 et un bénéfice de la période de D : 181.944.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 mars 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

4. Les disponibilités et les placements monétaires représentent au 31 mars 2017, 19,57% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Placement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 67.438, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le premier trimestre s'élève à D : 16.629.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 27 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN AU 31 MARS 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	16 561 953	14 765 437	16 945 694
Obligations et valeurs assimilées		16 355 256	13 691 834	16 740 700
Tires des Organismes de Placement Collectif		206 697	1 073 603	204 994
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		4 045 615	11 804 175	6 513 042
Placements monétaires	5	4 045 474	11 789 936	6 512 811
Disponibilités		141	14 239	231
<b>Créances d'exploitation</b>	6	64 521	77	35 777
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>20 672 089</b>	<b>26 569 689</b>	<b>23 494 513</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	43 480	57 201	58 955
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	18 464	8 066	9 029
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>61 944</b>	<b>65 267</b>	<b>67 984</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	19 791 225	25 470 618	22 689 797
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		642 196	838 617	222
Sommes distribuables de la période		176 724	195 187	736 510
<b>ACTIF NET</b>		<b>20 610 145</b>	<b>26 504 422</b>	<b>23 426 529</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>20 672 089</b>	<b>26 569 689</b>	<b>23 494 513</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Année 2016</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	207 112	166 152	826 184
Revenus des obligations et valeurs assimilées		207 112	166 152	789 910
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	36 274
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	27 988	87 647	359 747
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		235 100	253 799	1 185 931
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(43 480)	(57 201)	(255 228)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		191 620	196 598	930 703
<b>Autres charges</b>	13	(5 448)	(7 036)	(31 525)
<b>Contribution conjoncturelle</b>	8	(16 629)	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		169 543	189 562	899 178
Régularisation du résultat d'exploitation		7 181	5 625	(162 668)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		176 724	195 187	736 510
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 181)	(5 625)	162 668
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12 401	17 916	23 172
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		-	1 868	17 463
Frais de négociation de titres		-	(1)	(1)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>181 944</b>	<b>209 345</b>	<b>939 812</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2016</i>	<i>Année 2016</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>181 944</b>	<b>209 345</b>	<b>939 812</b>
Résultat d'exploitation	169 543	189 562	899 178
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 401	17 916	23 172
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	1 868	17 463
Frais de négociation de titres	-	(1)	(1)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(978 397)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(2 998 328)</b>	<b>4 880 624</b>	<b>2 050 661</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	11 728 206	14 283 147	61 313 167
- Régularisation des sommes non distribuables	5 195	3 683	46 795
- Régularisation des sommes distribuables	452 085	503 771	2 040 511
<b>Rachats</b>			
- Capital	(14 639 707)	(9 564 251)	(59 391 077)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 667)	(3 074)	(51 052)
- Régularisation des sommes distribuables	(539 440)	(342 652)	(1 907 683)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(2 816 384)</b>	<b>5 089 969</b>	<b>2 012 076</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	23 426 529	21 414 453	21 414 453
En fin de période	20 610 145	26 504 422	23 426 529
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	226 064	206 883	206 883
En fin de période	197 056	253 974	226 064
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,590</b>	<b>104,359</b>	<b>103,628</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,93%</b>	<b>0,82%</b>	<b>3,30%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2017

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 mars 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017, à D : 16.561.953 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2017</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>15 881 177</b>	<b>16 355 256</b>	<b>79,36%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>4 911 696</b>	<b>5 048 716</b>	<b>24,50%</b>
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	60 000	62 808	0,30%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	150 000	155 856	0,76%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	118 162	121 135	0,59%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	120 000	120 638	0,59%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	80 000	81 730	0,40%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	160 000	160 921	0,78%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	14 284	14 406	0,07%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	200 000	204 963	0,99%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	30 000	30 431	0,15%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	312 791	1,52%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	37 500	37 762	0,18%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	64 290	65 506	0,32%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	240 000	244 137	1,18%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	20 000	20 108	0,10%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	60 000	61 068	0,30%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	150 000	156 155	0,76%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	210 000	212 134	1,03%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	160 000	167 780	0,81%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	200 000	210 521	1,02%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	48 000	50 316	0,24%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	210 000	215 387	1,05%



Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	160 000	163 438	0,79%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	200 138	0,97%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	10 000	10 402	0,05%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	50 000	52 012	0,25%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	30 000	30 045	0,15%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	106 620	106 731	0,52%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	20 000	20 335	0,10%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	80 000	82 209	0,40%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	40 000	40 355	0,20%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	120 000	121 099	0,59%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	60 000	63 200	0,31%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	305 488	1,48%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	157 168	0,76%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	211 046	1,02%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	200 951	0,98%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	212 264	1,03%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	150 000	154 515	0,75%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	42 840	43 319	0,21%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	160 000	167 448	0,81%
<b>Emprunt National</b>		<b>292 918</b>	<b>306 432</b>	<b>1,49%</b>
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	103 842	0,50%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	103 967	0,50%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	92 918	98 623	0,48%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>10 676 563</b>	<b>11 000 108</b>	<b>53,37%</b>
BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	501 791	2,43%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	202 475	0,98%

BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	198 925	0,97%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	692 030	3,36%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 040	1 001 858	1 038 639	5,04%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	889 633	4,32%
BTA 02-2022 - 6%	800	776 900	785 160	3,81%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	768 007	3,73%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	499 594	2,42%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 020 493	4,95%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	486 087	2,36%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	914 757	4,44%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	682 124	3,31%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 293 918	6,28%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 026 475	4,98%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>201 446</b>	<b>206 697</b>	<b>1,00%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 942	201 446	206 697	1,00%
<b>Total</b>		<b>16 082 623</b>	<b>16 561 953</b>	<b>80,36%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>80,12%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 4.045.474 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>2 749 550</b>	<b>2 755 433</b>	<b>13,37%</b>
Banque Nationale Agricole		2 749 550	2 755 433	13,37%
<b>Billet de trésorerie</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 280 724</b>	<b>1 290 041</b>	<b>6,26%</b>
SOMOCER au 08/05/2017 au taux de 7,6%	<b>1 000 000</b>	985 083	993 868	4,82%
SOMOCER au 19/06/2017 au taux de 7,4%	<b>300 000</b>	295 641	296 173	1,44%
<b>Total général</b>		<b>4 030 274</b>	<b>4 045 474</b>	<b>19,63%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>19,57%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2017 à D : 64.521, contre D : 77 au 31 mars 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	64 421	-	35 740
Autres	100	77	37
<b>Total</b>	<b>64 521</b>	<b>77</b>	<b>35 777</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2017 à D : 43.480, contre D : 57.201 au 31 mars 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Maxula Bourse	29 149	38 347	39 523
Banque Nationale Agricole (dépôt)	8 599	11 312	11 659
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 732	7 542	7 773
<b>Total</b>	<b>43 480</b>	<b>57 201</b>	<b>58 955</b>

## Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2017 à D : 18.464, contre D : 8.066 au 31 mars 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	1 635	2 216	2 102
TCL	200	227	254
Contribution conjoncturelle (*)	16 629	-	-
Retenu à la source à payer	-	5 623	6 673
<b>Total</b>	<b>18 464</b>	<b>8 066</b>	<b>9 029</b>

(\*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA PLACEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 67.438, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : 16.629.

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017, se détaillent comme suit :

### Capital 31-12-2016

Montant	22 689 797
Nombre de titres	226 064
Nombre d'actionnaires	500

### Souscriptions réalisées

Montant	11 728 206
Nombre de titres émis	116 851
Nombre d'actionnaires nouveaux	84

**Rachats effectués**

Montant	(14 639 707)
Nombre de titres rachetés	(145 859)
Nombre d'actionnaires sortants	(101)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 401
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	528
Frais de négociation de titres	-

**Capital au 31-03-2017**

Montant	19 791 225
Nombre de titres	197 056
Nombre d'actionnaires	483

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 207.112, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017, contre D : 166.152 à l'issue de la même période close le 31 mars 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2017	du 01/01 au 31/03/2016	Année 2016
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	73 224	78 114	325 311
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	133 888	88 038	464 599
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	36 274
<b>TOTAL</b>	<b>207 112</b>	<b>166 152</b>	<b>826 184</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017 à D : 27.988, contre D : 87.647 à l'issue de la même période close le 31 mars 2016, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	<b>du 01/01 au 31/03/2017</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2016</b>	<b>Année 2016</b>
Intérêts des dépôts à vue	5 919	21 818	90 202
Intérêts des certificats de dépôt	1 323	28 571	159 555
Intérêts des billets de trésorerie	20 746	37 258	109 990
<b>TOTAL</b>	<b>27 988</b>	<b>87 647</b>	<b>359 747</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017 à D 43.480, contre D : 57.201 à l'issue de la même période close le 31 mars 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<b><u>du 01/01 au 31/03/2017</u></b>	<b><u>du 01/01 au 31/03/2016</u></b>	<b><u>Année 2016</u></b>
Commission de gestion	29 149	38 347	171 103
Commission de dépôt	8 599	11 312	50 475
Commission de distribution	5 732	7 542	33 650
<b>Total</b>	<b>43 480</b>	<b>57 201</b>	<b>255 228</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017 à D : 5.448, contre D : 7.036 à l'issue de la période close le 31 mars 2016, et se détaillent comme suit :

	<b><u>du 01/01 au 31/03/2017</u></b>	<b><u>du 01/01 au 31/03/2016</u></b>	<b><u>Année 2016</u></b>
Redevance du CMF	4 858	6 391	28 517
TCL	588	638	2 982
Autres	2	7	26
<b>Total</b>	<b>5 448</b>	<b>7 036</b>	<b>31 525</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire**

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.